

# **NOUVELLE OFFRE CCAS**

## **VACANCES AVEC AIDANT**

Le Conseil d'Administration de la CCAS, réuni le 11 mai 2021, a voté à l'unanimité la mise en place d'une offre ayant pour objectif de faciliter le départ en vacances de personnes en situation de handicap, vieillissement ou souffrant de maladies invalidantes.

Les «Vacances avec aidant» sont des séjours qui offrent une mise en place de dispositifs de compensation pour le maintien de l'autonomie en vacances des bénéficiaires en fonction de leurs besoins d'aide à l'autonomie. Cette offre sera mise en place dès l'été 2021 dans nos villages vacances selon les modalités suivantes :

- Réservation directe ou à tour de rôle.
- Possibilité d'un logement plus grand ou supplémentaire individuel/distinct pour l'aidant sous réserve de validation de la demande par le Médecin Conseil.
- Possibilité de mise en place de matériel complémentaire (lit médicalisé, lève-personne...) nécessaire au séjour, en lien avec l'Assistant(e) ASS du domicile du bénéficiaire.
- Vérification de besoins complémentaires en lien avec le déficit/perte d'autonomie quel le tiers aidant ne pourrait pas prendre en charge ou qui ne relèverait pas du rôle du tiers aidant (accessibilité des activités, de la restauration, du transfert aide-ménagère...) et mise en place de réponses en lien avec l'assistant(e) ASS du domicile du bénéficiaire.
- Pour l'aidant extérieur à nos organismes qui accompagne un bénéficiaire, tarification alignée sur le coefficient du bénéficiaire.
- En fonction des destinations et des possibilités d'hébergements, la personne aidée pourrait être accompagnée d'une ou de plusieurs personnes.
- Information du centre de vacances de manière à préparer le séjour, accueillir le bénéficiaire et son aidant et prévenir les difficultés.



Afin de faire connaître rapidement cette nouvelle offre, une information sera insérée dans la newsletter 360 du mois de mai.

Une campagne d'appels sortants va également être organisée à partir de la semaine 21 auprès des bénéficiaires ayant recours à un aidant (familial ou extrafamilial), utilisant différentes aides (AQV, aides handicap, séjours bleus ou aînés, PMR...) et qui seraient susceptibles d'être intéressés.

Enfin, un point spécifique vous sera proposé au sujet de cette nouvelle offre lors de la visioconférence ASS, organisée le 26 mai prochain.